

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la mairie de Navès, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

16 juin 2023

Date d'affichage :

16 juin 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 22062023 /4.1

Nombre de voix délibératives :

46

Membres titulaires présents : 37

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Michel SABLAYROLLES) , Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir de Joël IMBERT), Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Francis REMIOT), Lionel GERVAUX, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS), Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Eric LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET) , Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Elian COMENT), Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 9

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Elian COMENT (pouvoir à Elian COMENT), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Joël IMBERT (pouvoir à Jean-Luc ESPITALIER), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Francis REMIOT (pouvoir à Didier GAVALDA), Michel SABLAYROLLES (pouvoir à Alain ASTIÉ).

Membres titulaires excusés : 14

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTE, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Christian HAMON, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Mise en place d'une contribution pour l'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SDET

Le Président rappelle que le SDET est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité et de gaz rassemblant plus de 2000 membres répartis sur 11 départements.

Il explique que le SDET prévoit la passation d'un nouvel accord-cadre visant à couvrir les besoins en électricité et en gaz de nouveaux membres pour l'année 2025.

Afin de répondre à une demande croissante de la part d'opérateurs privés et de structures publiques qui ne s'intègrent pas dans le périmètre des membres pilotes, il est proposé de permettre l'intégration de personnes morales de droit privée et de personne morale de droit publique en dehors du périmètre géographique couvert par les membres pilotes, en contrepartie d'une contribution visant à couvrir les frais afférents au bon déroulement dudit groupement.

Le Président propose au Comité syndical :

- Une contribution annuelle proportionnelle à la consommation annuelle d'un montant de **0,65€TTC/MWh**
- Une contribution annuelle plancher d'un montant de **20€TTC**
- Une contribution annuelle plafond d'un montant de **3000TTC€**

Où cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la mise en place du barème de contribution proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 22 juin 2023

Le Président,
M. Alain ASTIE

